

## Comité régional de l'Europe Cinquante-troisième session

Vienne, 8-11 septembre 2003

Point 5 de l'ordre du jour

EUR/RC53/4 Corr.1 9 février 2004 40307 ORIGINAL : ANGLAIS

Rapport du dixième Comité permanent du Comité régional

## **RECTIFICATIF**

Annexe 2, appendice 5

Veuillez noter que les tableaux 1, 2 et 3 de l'appendice 5 de l'annexe 2 du document EUR/RC53/4 contenaient une erreur concernant la Serbie et Monténégro. D'autre part, la partie de la note du tableau 1 qui concerne la Serbie et Monténégro a été supprimée.

Le rectificatif joint annule et remplace la version précédente de cet appendice.

Scherfigsvej 8, DK-2100 Copenhague Ø, Danemark Téléphone: +45 39 17 17 17 Télécopieur: +45 39 17 18 18 Télex: 12000 who dk Mél.: postmaster@euro.who.int Site Web: http://www.euro.who.int

## Appendice 5

## Analyse des possibilités de représentation au Conseil exécutif 2<sup>e</sup> partie

Trois pays n'ont jamais été membres du Conseil exécutif (bien que leur appartenance à l'OMS soit antérieure à 1991).

Tableau 1

	Nombre de mandats servis au Conseil depuis 1948*								
Nbre de mandats	0	1	2	3	4	5	6	≥7	
Pays	Albanie Monaco Saint- Marin	Luxembourg Malte	Hongrie Irlande Israël Roumanie	Autriche Bulgarie Danemark Finlande Grèce Islande Portugal Suisse	Belgique Espagne Norvège Pays-Bas Suède Turquie	Pologne	Allemagne Italie	Fédération de Russie (13) France (14) Royaume- Uni (14)	
Nbre de pays	3	2	4	8	6	1	2	3	

<sup>\*</sup> La qualité de membre de l'ex-URSS a été transférée à la Fédération de Russie.

Actuellement, selon des calculs statistiques (voir l'appendice 4), un État membre européen (à l'exception des trois pays « semi-permanents ») a, en moyenne, une chance de siéger à un moment au Conseil exécutif environ tous les 10 mandats de trois ans, soit une chance tous les 30 ans, ce qui signifie que l'application de cette pratique devrait être analysée pour la période qui a commencé en 1973.

Tableau 2

Nbre de								
mandats	0	1	2	3	4	5	6	≥7
Pays	Albanie Luxembourg Monaco Saint-Marin	Autriche Irlande Israël Malte Roumanie	Belgique Bulgarie Danemark Finlande Grèce Hongrie Islande Norvège Pays-Bas Portugal Suède Suisse Turquie	Espagne Italie Pologne	Allemagne			Fédération de Russie (8) France (8) Royaume-Uni (8)
Nbre de pays	4	5	13	3	1	0	0	3

Avant l'augmentation, en 1991, du nombre des États membres européens, la durée nécessaire pour un cycle de rotation complet était d'environ 18 ans.

Il semble raisonnable d'accepter la période « depuis 1985 » comme un critère objectif pour analyser la représentation des pays au Conseil exécutif.

Tableau 3

Nbre de mandats	0	1	2	3	4	5
Pays	Albanie Luxembourg Monaco Saint-Marin	Autriche Bulgarie Danemark Finlande Grèce Hongrie Irlande Israël Malte Norvège Pays-Bas Portugal Roumanie Suisse Turquie	Allemagne Belgique Espagne Islande Italie Pologne Suède			Fédération de Russie France Royaume-Uni
bre de pays	4	15	7	0	0	3